

U-5853

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

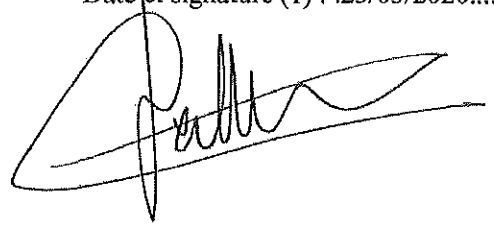
COMMUNITY MANAGER : COMMUNICATION APPLIQUEE AUX MEDIAS SOCIAUX

CODE DE L'U.E. (2): 64 00 03U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):601
------------------------------------	--------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué.....
Date et signature (1) : .25/05/2020.....



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Communication appliquée aux médias sociaux	CT	B	24	
Part d'autonomie		P	6	
Total des périodes			30	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~NON D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :09/06/2020.....Signature :



p.o.
Pierre Duchatelet
Inspecteur

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

ANNEXE 1

Page 3/8

Le XX / XX / 20XX

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'optimiser sa communication sur un média social, et notamment :

- d'acquérir les concepts généraux liés à l'ergonomie et à la communication propres au média web ;
- de produire une page répondant aux règles de l'écriture web ;
- de mettre en œuvre différentes pratiques afin de communiquer efficacement en tenant compte des critères d'ergonomie en lien avec l'écriture web.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire :

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours ;*
 - *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle ;*
 - *dans le respect du bon usage de la langue française ;*
 - *dans le respect des principes de la modération.*
-
- ◆ de créer une page sur un réseau social en y intégrant du contenu multimédia (texte, liens, image, son, vidéo etc.) adapté à une activité, un public-cible et/ou des objectifs professionnels bien identifiés ;
 - ◆ d'animer, de gérer et d'assurer la veille de cette page ;
 - ◆ d'utiliser les outils permettant d'évaluer la fréquentation de cette page ;
 - ◆ de justifier ses choix, en termes de stratégie de communication et de réseau social.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'Unité d'enseignement : «Community Manager – Bases»

Code 75 34 50 U21 C1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire,

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours,*
- *en utilisant des outils adaptés à l'écriture numérique,*
- *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle,*
- *dans le respect des règles d'usage de la langue en vigueur,*

- de produire une page répondant aux règles de l'écriture web en termes de :
 - style d'écriture,
 - ergonomie de la présentation,
 - utilisation de balises sémantiques et de mots-clés ;
- de présenter sa production sur le média adapté ;
- de justifier les choix rédactionnels opérés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence des choix rédactionnels posés,
- le degré de pertinence du choix du support de diffusion,
- le niveau de qualité de l'ergonomie et de la mise en page,
- le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire,

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours,*
 - *en utilisant des outils adaptés à l'écriture numérique,*
 - *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle :*
 - *dans le respect des règles d'usage de la langue en vigueur,*
- de produire une page répondant aux règles de l'écriture web, en lien avec les stratégies de lecture et les attentes des internautes en termes de :
 - ergonomie de la présentation assurant un confort et une vitesse de lecture appropriés :
 - aspect général de la page,
 - hiérarchisation de la production écrite :
 - titre principal,
 - introduction (accroche, méta-description),
 - sous-titres,
 - paragraphes,
 - blocs de textes,
 - etc.,
 - style d'écriture adapté :
 - concision, clarté, fluidité de la production écrite,
 - choix lexicaux appropriés,
 - utilisation d'illustrations (photos, vidéos, etc.),
 - etc.,
 - utilisation de balises sémantiques et de mots-clés en vue d'un référencement efficace dans les moteurs de recherche ;
 - de présenter sa production sur le média adapté ;
 - de justifier les choix rédactionnels opérés.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 25/05/2021
 Date d'approbation :

« COMMUNITY MANAGER-
 COMMUNICATION APPLIQUEE AU
 MEDIAS »

Date d'application :
 Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
690003 UAC1	601	Community manager-Communication appliquée aux médias			NEANT